



Laurier-Station

une ville à la campagne

Appel de propositions

La Municipalité de Laurier-Station
sollicite des propositions pour
l'acquisition du bâtiment sanitaire
actuellement situé au Parc des Alliances.

MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION

BÂTIMENT SANITAIRE À VENDRE

25 MAI AU 2 JUILLET 2026



Table des matières

AVIS PUBLIC	p. 3
OBJET DE L'APPEL DE PROPOSITIONS	p. 4
DESCRIPTION DU BÂTIMENT SANITAIRE	p. 4
RESPONSABILITÉS DE L'ACQUÉREUR	p. 4
MODALITÉS DES PROPOSITIONS	p. 5
DÉPÔT DES PROPOSITIONS	p. 5
OUVERTURE DES PROPOSITIONS	p. 5
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	p. 5
ANNEXE 1 - BORDEREAU DE RÉPONSE	p. 6
ANNEXE 2 - DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ DES ENTREPRISES	p. 9
ANNEXE 3 - PHOTOS DU BÂTIMENT	p. 12
NOUS JOINDRE	p. 15

AVIS PUBLIC

Appel de propositions Vente d'un bâtiment sanitaire

La Municipalité de Laurier-Station informe la population qu'elle procède à un appel de propositions pour la vente du bâtiment sanitaire actuellement situé au Parc des Alliances.

Le bâtiment sanitaire, construit en 2015, est composé de :

- Une structure sur pilotis, sans isolation ni chauffage;
- Quatre locaux comprenant toilettes et lavabos;
- Un local électrique.

Le bâtiment est vendu tel quel. Des photos sont jointes aux documents de l'appel de propositions. L'acquéreur sera responsable de vérifier la conformité de son projet, ainsi que de procéder au déplacement du bâtiment entre le 24 août et le 8 septembre 2026.

Toute personne ou entreprise intéressée doit déposer sa proposition sous enveloppe cachetée, à l'adresse suivante à :

Municipalité de Laurier-Station

355 rue Saint-Joseph, Laurier-Station Qc, G0S 1N0.

L'enveloppe doit porter la mention obligatoire « Proposition – Bâtiment sanitaire – Parc des Alliances » et la date limite pour le dépôt est fixée au jeudi 2 juillet 2026, à 11 h 00. Toute proposition reçue après cette date et cette heure sera rejetée.

Les documents de l'appel de propositions, incluant la description complète du bâtiment et les photos, peuvent être obtenus auprès de la municipalité.

Pour toute question :

Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint

418 728-3852 poste 202

dga@laurierstation.ca

La Municipalité de Laurier-Station ne s'engage à accepter ni la plus haute proposition ni aucune des propositions reçues.



Appel de propositions Vente d'un bâtiment sanitaire

1. Objet de l'appel de propositions

La Municipalité de Laurier-Station sollicite des propositions pour l'acquisition du bâtiment sanitaire actuellement situé au Parc des Alliances. Le bâtiment doit être déplacé par l'acquéreur dans la période obligatoire du 24 août au 8 septembre 2026.

2. Description du bâtiment sanitaire

Le bâtiment, construit en 2015, présente les caractéristiques suivantes :

- Dimensions extérieures du bâtiment de 243 pouces X 170 pouces;
- Construction sur pilotis;
- Aucune isolation et aucun système de chauffage;
- Finition extérieure en Canexel et finition intérieure en tôle blanche;
- Aménagement intérieur comprenant :
 - Quatre locaux contenant toilettes et lavabos;
 - Un local électrique;
 - Structure en bon état général (selon inspection visuelle municipale);
 - Photos du bâtiment annexées au présent appel de propositions.

La municipalité ne garantit pas l'état du bâtiment et le vend tel quel.

3. Responsabilités de l'acquéreur

L'acquéreur sera entièrement responsable :

- De vérifier la conformité de son projet d'utilisation du bâtiment auprès des autorités compétentes;
- De procéder au démantèlement, déplacement et transport du bâtiment;
- De respecter la fenêtre de déplacement obligatoire du 24 août au 8 septembre 2026;
- De remettre le site dans un état propre après enlèvement;
- D'assumer tous les coûts liés au déplacement, au transport, aux permis, à la main-d'œuvre et aux assurances.

4. Modalités des propositions

Les propositions doivent inclure :

- Prix offert pour l'acquisition du bâtiment (Annexe 1);
- Description du projet d'utilisation ou de réemploi du bâtiment;
- Méthode prévue pour le déplacement (entrepreneur, équipements, etc.);
- Coordonnées complètes du soumissionnaire;
- Preuve d'assurance responsabilité ou engagement à en fournir avant les travaux;
- Un chèque du montant offert (les chèques des propositions non retenues seront retournés);
- La déclaration d'intégrité des entreprises (Annexe 2).

Advenant que l'un ou l'autre des documents exigés soit manquant, la Municipalité se réserve le droit de rejeter la proposition, et ce, sans recours possible de la part du proposeur.

5. Dépôt des propositions

Les propositions doivent être déposées sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante
Municipalité de Laurier-Station
355, rue Saint-Joseph, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

L'enveloppe doit obligatoirement porter la mention:
« Proposition – Bâtiment sanitaire – Parc des Alliances »

La date limite pour le dépôt est le **jeudi 2 juillet 2026, à 11 h 00**. Toute proposition reçue après cette date et cette heure sera automatiquement rejetée.

6. Ouverture des propositions

Les propositions seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure, soit le **jeudi 2 juillet 2026, à 11 h 00 au bureau municipal**.

7. Renseignements supplémentaires

Les documents de l'appel de propositions, incluant la description complète du bâtiment et les photos, peuvent être obtenus auprès de la municipalité.

Pour toute question :

Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint
418-728-3852 poste 202
dga@laurierstation.ca

La Municipalité de Laurier-Station ne s'engage à accepter ni la plus haute proposition ni aucune des propositions reçues.

Annexe 1

BORDEREAU DE RÉPONSE Vente d'un bâtiment sanitaire

BORDEREAU DE RÉPONSE – Vente d'un bâtiment sanitaire

1.Prix offert pour l'acquisition du bâtiment

Montant proposé (incluant tous les frais et taxes, s'il y a lieu) :

_____ \$

2.Description du projet d'utilisation ou de réemploi du bâtiment

Décrire la vocation prévue et l'échéancier de réalisation :

3.Méthode prévue pour le déplacement du bâtiment

Entrepreneur responsable :

Logistique sommaire (itinéraire, durée, mesures de sécurité) :

4.Documents et attestations

☐ Attestation de solvabilité jointe

Preuve d'assurance responsabilité civile

☐ Preuve jointe ☐ Engagement à fournir la preuve avant le début des travaux

Déclaration d'intégrité des entreprises

☐ Déclaration jointe

BORDEREAU DE RÉPONSE – Vente d'un bâtiment sanitaire (suite)

5.Coordonnées complètes du soumissionnaire

Nom légal de l'entreprise ou du particulier : _____

Adresse complète : _____

Personne responsable :

Nom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature du responsable :

Je soussigné(e), confirme que les renseignements fournis dans la présente sont exacts et complets et, par ma signature, je m'engage à acquitter l'ensemble des frais liés à l'acquisition du bâtiment.

Signature : _____ Date : _____

Annexe 2

Déclaration d'intégrité des entreprises



DÉCLARATION DES EXIGENCES D'INTÉGRITÉ ET ENGAGEMENT À PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR Y SATISFAIRE PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT

Nom de l'entreprise désirant contracter avec la Municipalité de Laurier-Station :

(ci-après désignée, l'entreprise)

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

Nom et prénom du signataire autorisé : _____

Signature : _____

Date : _____

Déclaration intégrité des entreprises

Notes explicatives

Sanctionné le 2 juin 2022, le projet de Loi 12 (Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics) a introduit de nouvelles obligations dans la Loi sur les contrats et les organismes publics (ci-après la « LCOP ») ayant des répercussions sur les conditions d'admissibilité à contracter avec des organismes publics, notamment en matière d'intégrité.

Ces exigences viennent préciser que tous les types de contrats adjugés à une entreprise, et ce, peu importe le mode d'adjudication doit fournir une déclaration dans laquelle elle reconnaît avoir pris connaissance des exigences d'intégrité et doit s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat.

La formule de la déclaration prévue à l'article 21.2 de la LCOP devant être produite par une entreprise en vue de la réalisation d'un contrat public a été publiée dans la Gazette officielle du Québec, le 24 juillet 2024.

Deux exceptions à cette obligation s'appliqueront :

1 – Lorsque l'entreprise détient une autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés publics : Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA).

2 – Lorsque le contrat est conclu avec un commerçant sans aucune possibilité de négociation et dans le cours normal des activités de ce commerçant, le contrat n'est pas assujéti à la production de cette déclaration. Pour ce dernier cas, il s'agit de ce qui est communément qualifié de contrat d'adhésion. À titre d'exemple l'achat de matériaux dans un magasin de grande surface, achat d'essence à la station-service, achat de lait au dépanneur, etc.

Puisque les organismes municipaux doivent s'assurer de la conformité de l'entreprise lors du dépôt de sa soumission ou, dans le cas d'un contrat conclu de gré à gré, au moment de sa conclusion, nous vous proposons un modèle de déclaration de conformité devant être produite par l'entreprise. La production de la déclaration d'intégrité, lorsque celle-ci est requise, est considérée comme une condition de conformité d'ordre public. L'absence de signature ou de production de la déclaration entraîne le rejet automatique de la soumission ou, dans le cas d'un contrat de gré à gré, l'impossibilité de conclure le contrat.

Annexe 3

Photos du bâtiment sanitaire

Les photos ci-après sont fournies à titre informatif afin d'aider les entreprises/personnes à mieux comprendre l'état actuel du bâtiment et les conditions existantes. Elles ne remplacent pas une visite des lieux, laquelle demeure recommandée pour une évaluation complète.







Nous joindre

M. Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint
Téléphone : 418 728-3852
Courriel : dga@laurierstation.ca

En personne ou par la poste
355, rue Saint-Joseph
Laurier-Station, QC G0S 1N0

LAURIERSTATION.CA